

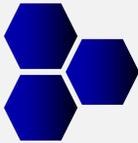


# Chantier / A.I.P.R. PRÉPARATION À L'AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR) - OPERATEUR

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



**1 jour** | **7 heures** | INTER ou INTRA | **Délais d'accès** 15 jours minimum avant le début de l'action | **Dates et tarifs** Voir notre catalogue en ligne ou à la demande



## OBJECTIF(S)

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'identifier les risques en temps réel lors des interventions à proximité des réseaux, et de mettre en oeuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement.

## COMPÉTENCE(S) / ÊTRE CAPABLE

- AIPR-OPE-C01 - De situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
- AIPR-OPE-C02 - D'Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques
- AIPR-OPE-C03 - D'identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles
- AIPR-OPE-C04 - De mettre en oeuvre et d'adapter les mesures de protection collective et individuelle applicables à la situation
- AIPR-OPE-C05 - D'identifier les affleurants des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs
- AIPR-OPE-C06 - D'identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable
- AIPR-OPE-C07 - D'adapter les moyens et techniques d'exécution aux zones d'incertitude de localisation des réseaux
- AIPR-OPE-C08 - De maintenir en l'état le marquage-piquetage des réseaux pendant toute la durée du chantier
- AIPR-OPE-C09 - D'appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident et d'appliquer la règle des 4A
- AIPR-OPE-C10 - D'appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques
- AIPR-OPE-C11 - D'appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux



**PUBLIC VISE** Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR.

Demandeur d'emploi

### Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap

Nos formations concernent tout type de public et sans distinction. Cependant, si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Vous pouvez nous contacter au 06 92 54 88 86 ou par courriel à [direction@arcasformation.re](mailto:direction@arcasformation.re)

L'AIPR est l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Elle est obligatoire au 01/01/18 pour une ou plusieurs personnes par équipe sur le chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins, dans le BTP ou les secteurs connexes.

**PRE-REQUIS** Aucun prérequis nécessaire à la formation

**PARTICIPANTS** : Max : 10 personnes



Nous nous assurons que nos prestataires de location de salles de formation répondent aux normes d'accessibilité P.M.R.



**PROFIL FORMATEUR** Formateurs qualifiés dans le domaine en prévention des risques professionnels Titulaires d'un certificat de compétence délivré par un organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude en andragogie.

**MODALITES PEDAGOGIQUES** Exposés interactifs, démonstrations par le formateur,

**MOYENS & SUPPORTS PEDAGOGIQUES** Présentation Power Point Vidéo

**Equipements à mettre à disposition par l'entreprise** : Installations et zones de marquages-piquetages représentatives de tous les types de réseaux Connexion internet 1 pc et / ou tablette par stagiaire (pour examen)



# PRÉPARATION À L'AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR) - OPERATEUR



## CADRES / TEXTE(S) REGLEMENTAIRE(S)

**Sécurité des réseaux** : Articles R554-1 et suivants du code de l'environnement.

**Formation à la sécurité et évaluation du travailleurs** : Articles L4121-4, L4141-1 et 2, R414-13 et 14 du code du travail.

Arrêté du 15 février 2012.

Guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux (version en vigueur approuvée par l'arrêté du 30 juin 2012)



## CONTENU DE LA FORMATION

### Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau

- Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence AIPR
- Les acteurs d'un projet de travaux
- La responsabilité de l'opérateur
- La responsabilité de l'encadrant.

### Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques

- Les différents types de réseaux.
- La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles.

### Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles

- L'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles

### Mettre en œuvre et d'adapter les mesures de protection collective et individuelle applicables à la situation

- Les moyens de protection collective adaptés
- Les EPI adaptés

### Identifier les affleurants des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs

- Analyse de l'environnement
- Identification les affleurants

### Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable

- Le repérage des anomalies
- La conduite à tenir

### Adapter les moyens et techniques d'exécution aux zones d'incertitude de localisation des réseaux

- Les classes de précisions et paramètres du fuseau d'imprécision
- Les distances minimales d'approche sur réseaux
- Les techniques de travaux adaptées

### Maintenir en l'état le marquage-piquetage des réseaux pendant toute la durée du chantier

- Entretien du marquage-piquetage des réseaux

### Appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident et d'appliquer la règle des 4A

- La règle des 4A : Arrêter – Alerter – Aménager – Accueillir

### Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques

- Les zones d'environnement électrique : principes et limites
- La présentation des situations à risques
- L'application de prescriptions de l'habilitation électrique BF/HF (distinction entre les câbles aériens et souterrains, nus et isolés)
- La spécificité de la règle des 4A appliquée lors d'accident ou d'incident d'origine électrique

### Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux

- Le nettoyage d'un câble ou d'un fourreau dans le but de reconnaître sa nature ou ses accessoires
- Le ripage d'un câble ou d'un fourreau
- Le soutènement d'un câble ou d'un fourreau
- L'ouverture d'un fourreau
- La mise en œuvre de protections mécaniques et thermiques

*Examen A.I.P.R Opérateur*



## PRÉPARATION À L'AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR) - OPERATEUR



### MODALITES D'EVALUATION

QCM en ligne encadré par l'Etat permettant la remise aux participants et à l'employeur de l'attestation de réussite de compétence réalisé par notre centre d'examen reconnu par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (M.T.E.S), afin de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465\*02

### SANCTION DE LA FORMATION

Certificat de réussite & attestation de fin de formation



### MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Validité 5 ans

**Selon le site "reseaux-et-canalizations.ineris.fr" (site officiel AIPR) :**

Dans le cas de la référence à un CACES, la limite de validité de l'AIPR ne peut dépasser la limite de validité du CACES. Dans le cas de la référence à un autre titre, diplôme ou certificat de qualification professionnelle, la limite de validité de l'AIPR ne peut dépasser 5 ans après la délivrance de ce titre, diplôme ou certificat de qualification professionnelle. Dans le cas de la référence à une attestation de compétences obtenue après examen par QCM (QCM-IPR), la limite de validité de l'AIPR ne peut dépasser la limite de validité de l'attestation de compétences, qui est elle-même de 5 ans.

Il convient de noter que pour tout examen par QCM (QCM-IPR) passé avant le 1er janvier 2017 ou durant les 3 mois de l'expérimentation menée au printemps 2015, le délai de validité de l'attestation de compétences correspondantes démarre au 1er janvier 2017, et non à la date de l'examen.

L'évaluation des acquis lors d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » est la même que celle lors d'une formation initiale.

Moyenne générale de satisfaction |

%

